

Formulaire de versement du 13 % de la taxe d'apprentissage 2022 (Date limite de versement 31 mai 2022)

Raison sociale :	<input type="text"/>		
N° Siret :	<input type="text"/>	Code NAF :	<input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/>		
CP :	<input type="text"/>	Ville :	<input type="text"/>
Contact :	<input type="text"/>		
Fonction :	<input type="text"/>		
Courriel :	<input type="text"/>	Tél :	<input type="text"/>

Versement du solde de 13% de la taxe d'apprentissage au bénéfice de l'établissement* :

Maison de l'Emploi et de la Formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan
40 rue Mainssieux CS 80363 38516 VOIRON

*est un établissement habilité à percevoir les 13 % de la taxe (art. 6241 – 5 du code du travail)
et figure sur la liste préfectorale de la région Auvergne-Rhône-Alpes 2021.

Votre mode de paiement :

Par chèque (à l'ordre de la Maison de l'Emploi et de la Formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan)

Chèque n°: Banque : Date du chèque :

Par virement* : IBAN : FR76 1027 8089 3200 0201 2030 108 BIC : CMCIFR2A

*en libellé de virement, merci de mentionner « TA 2021 » et votre n° de SIRET afin de nous permettre de vous envoyer votre attestation de virement obligatoire (document à fournir en cas de contrôle).

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'établissement